

La note sera salée !

Nous vous avons prévenu, c'est la catastrophe ! Nous enregistrons déjà 250 hectares de dégâts en plus que sur toute l'année 2012 et ce n'est malheureusement pas fini.

L'absence de fruits forestiers, associée à l'interdiction d'agrainer en linéaire en janvier-février ont conduit les sangliers à sortir des massifs et à commettre des dégâts jamais connus à ce jour. Les chiffres le prouvent: 150 ha de blé détruits non ressemés, 150 ha de blé détruits ressemés en maïs ou en blé de printemps. À chaque fois, les sangliers cherchaient le maïs enfoui dans le sol. De même lors des semis de maïs, 380 ha de maïs ressemés et 370 ha de maïs non ressemés : les sangliers ont faim. Il est vrai que la météo ne fut particulièrement pas clémente avec nous. Des pluies abondantes et le froid ont contribué à augmenter la durée de sensibilité des semis de maïs aux dégâts des sangliers. Il en a été de même avec les dégâts de rouge dans les vignes.

Seulement voilà, est-il normal que des lots nous coûtent plus de 50000€ en dégâts ? Est-il normal que 20 lots représentent 500000€ de dégâts et que 20 locataires représentent 610000€ de dégâts? **Trouvez l'erreur !**

Pourtant, nous avons obtenu le tir de nuit au phare en plaine et ce ne sont pas moins de 900 sangliers qui ont pu être prélevé de nuit. Sans ce prélèvement conséquent, combien de sangliers auraient pu commettre des dégâts en toute impunité ?

Encore un grand merci à ceux qui ont joué le jeu. Une réunion de crise avec Monsieur le Préfet a eu lieu le 16 juillet dernier.

Agriculteurs, chasseurs, maires, DDT, louvetiers et FIDS se sont confrontés ouvertement. Un louvetier courageux a mis en avant les erreurs commises par l'administration et les signataires du schéma cynégétique, avec notamment l'interdiction d'agrainer en janvier-février, le problème des réserves, les agrainages illicites en plaine, les maïs laissés sur pied en hiver, les battues administratives non réalisées...

Avec son discours, tout était dit...

Alors pourquoi, continuer ainsi ? Monsieur le Préfet va y réfléchir, en attendant, il voudrait mettre en demeure les 50 locataires ayant le plus de dégâts, il voudrait demander aux maires de convoquer les locataires à forts dégâts en 4 C, il voudrait ordonner des battues administratives dès le mois d'octobre, il voudrait durcir le cahier des charges envers les locataires à forts dégâts. **Que de bonnes volontés, il était temps !**

Seul bémol, lors de cette réunion, le préfet nous a sommés de mettre rapidement en paiement les dégâts des sangliers, sans quoi, il se fait fort de casser notre loi locale et de nous faire passer au régime général, donc plus de FIDS, mais des ACCA.

Pourquoi n'avons nous pas encore réglé les dégâts ? Tout simplement parce que nous voulons mettre en place une franchise de 3% de surface des dégâts par parcelle et les représentants agricoles n'en veulent pas ! Le bras de fer est engagé.

Affaire à suivre.

En attendant, nous avons chargé notre avocat d'étudier s'il est bien du seul ressort du chasseur de payer les dégâts des sangliers. La donne a changé depuis la mise en place du FIDS (avant Syndicat datant de 1925) : 80

000 ha de maïs grain et ensilage, 3000 ha de maïs semence à venir (très coûteux), 2 récoltes par an sur une même parcelle, etc. Nous ne pouvons plus faire face seuls à cette situation...

En attendant, continuez à dissuader les sangliers de commettre des dégâts et bonnes vacances

